

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé du vendredi 28 avril au jeudi 4 mai inclus et du 23 au 31 mai inclus.

FLEURISSEMENT

Un après-midi fleurissement et embellissement du village est organisé le :

mardi 16 mai 2017 à partir de 14H00

Venez nombreux !!

TRANSPORT

Lignes concernées : **1 21 22 23 24 2 4 5 9**

Mercredi 19 avril à partir de 8h00.

Départ de Belfort d'un convoi exceptionnel qui occasionnera d'importantes perturbations sur le réseau Optymo.

Itinéraire :

Rue de Mulhouse
Place Rabin
Pont Clémenceau
Quai Vauban
Avenue de la Laurencie
Fg de Brisach

Denney
Roppe
Les Errues
Lachapelle sous Rougemont.

La circulation sera stoppée au fur et à mesure de l'avancement du convoi, sur les axes les plus délicats (Clémenceau, rond-point de l'Espérance et Laurencie/Brisach), des déviations peuvent être mises en place par les forces de police qui encadrent ce convoi.

Merci de votre compréhension.



Le Maire,
Michel NARDIN



D'argent à deux lions affrontés de sable

Mairie d'Angeot

2 Rue de l'École - 90150 Angeot

☎ : 03 84 23 84 87 - @ : mairie.angeot@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-angeot.fr

ANGEOT INFO

Avril 2017

Numéro 3

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Un courrier de la Préfecture du Territoire de Belfort en date du 16 mars 2017 nous précise de ne plus accepter de demande de carte d'identité.

En effet, depuis le 22 mars dernier, pour une demande de carte d'identité et/ou de passeport, il faudra se rendre dans l'une des 11 communes du Territoire de Belfort équipées d'un dispositif de recueil permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes.

Ces 11 communes sont : Fontaine, Rougemont-le-Château, Giromagny, Offemont, Valdoie, Belfort, Bavilliers, Danjoutin, Grandvillars, Beaucourt et Delle.

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ✓ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- ✓ Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni-ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ✓ Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- ✓ Je choisis l'une des Mairies équipées de bornes biométriques (liste ci-dessus). Certaines Mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- ✓ Je rassemble les pièces justificatives.
- ✓ Je me présente au guichet de la Mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ✓ Je retire ma carte d'identité dans la Mairie ou j'ai déposé ma demande.

Pour toute information :

www.demarches.interieur.gouv.fr

